

**Révision du plan local d'urbanisme (PLU) de la commune de Brindas (69)**

Projet porté par la commune de Brindas (Rhône)

Absence d'avis émis par la MRAe dans le délai de trois mois prévu à l'article R 104-25 du code de l'urbanisme faute de moyens suffisants pour examiner ce dossier

Avis tacite du 4 novembre 2025 / 2025-ARA-AUPP-1737

2025AARA227